

**Info ou mytho ?**  
« La grève,  
ça sert à rien ? »  
(Faux)

**Infographie**  
**économique**  
Qui nous coûte  
réellement « un pognon  
de dingue » ?

**Non Marchand**  
Tous ensemble  
le 22 mai pour défendre  
le Non Marchand !

# LE DROIT de L'EMPLOYÉ



**COMPRENDRE  
LES MESURES  
ET Y RÉSISTER**

# SOMMAIRE

## 3 Ça Nous Engage

### 4 Dossier Comprendre les mesures et y résister

Toutes les mesures prônées par le gouvernement de droite dit Arizona ciblent quasiment exclusivement les classes sociales les plus faibles ainsi que les travailleurs et les travailleuses du pays. On vous explique tout.

### 6 Chronique juridique De la déclaration politique à la loi - Les étapes à franchir, autant d'espaces de marge de manœuvre

Entre la déclaration d'intention politique et l'entrée en vigueur d'une législation, il y a de nombreuses étapes. Explications.

### 8 Info ou mytho ? « La grève, ça sert à rien ? » (Faux)

Le 31 mars dernier, la Belgique a été secouée par une des grèves générales les plus suivies depuis des années. Des dizaines de milliers de travailleurs se sont croisés les bras contre le gouvernement Arizona. Le baron Timmermans, PDG de la FEB, affirme : « faire grève n'a jamais été une solution ». Certains collègues répètent parfois ce genre de phrases.

### 9 Infographie économique Qui nous coûte réellement « un pognon de dingue » ?

Contrairement à Emmanuel Macron et ses amis, nous montrons que ce qui coûte cher à l'Etat : l'assistanat des plus riches. Aujourd'hui : focus sur les dépenses fiscales et les niches fiscales pour les entreprises.

### 10 Vu d'ailleurs Ukraine - Tisser des liens syndicaux en temps de guerre

Entretien avec Denys Gorbach, chercheur à l'université de Lund (Suède) et auteur d'une thèse sur la classe ouvrière ukrainienne.

### 11 Non Marchand Tous ensemble le 22 mai pour défendre le Non Marchand !

Depuis des mois, nous sommes des milliers à nous mobiliser : puéricultrices, aides-familiales, personnel soignant, éducateurs, formateurs, travailleurs des arts... Notre message est clair et urgent !

### 12 Finances Un transfert du personnel sans précédent qui annonce la fin du service à la clientèle intégré ?

Qui aurait envie d'être transféré du jour au lendemain, contre son gré, vers une autre entreprise ? Certainement pas le personnel du Centre de service à la clientèle de BNP Paribas Fortis.

### 13 Enseignement Les enseignants des écoles européennes de Bruxelles - En grève pour défendre leurs droits les plus élémentaires

Le début de 2025 a été marqué - autre que par l'opposition au projet Arizona - par une intense mobilisation des quatre écoles européennes de Bruxelles (6 sites en tout).

### 14 L'équipe à la Une L'union fait la force dans le groupe Vertefeuille

Malgré la distance qui les sépare et des conditions de travail un peu différentes, les travailleurs et les travailleuses de trois maisons de repos hennuyères sont parvenus à faire plier leur direction pour obtenir une nouvelle prime, des jours de congés supplémentaires et un écochèque.

### 15 Info service Nous, c'est NON

### 16 Edito Nous ne sommes pas en guerre !

Le gouvernement MR - NVA veut que nous soyons en guerre - ou que nous fassions tout, désormais, comme si nous étions en guerre. Mais nous ne sommes pas en guerre ! Nous ne voulons ni ne devons suivre ce chemin.

## Le trait de Serge Dehaes...





## Abdoulaye Dieme est libre !

Peut-être vous rappelez-vous d'Aboulaye Dieme, ce travailleur migrant de l'hôpital de Nivelles. En juin 2020, Abdoulaye avait intégré l'équipe d'entretien de l'hôpital pendant la pandémie de Covid 19, où il a travaillé jour et nuit comme technicien de surface. En 2023, son permis de travail lui est retiré parce que sa demande d'asile est refusée. Il est alors menacé d'expulsion du territoire belge. Mais, sans permis de travail, il perd donc son emploi et se retrouve sans revenus. Son cas avait ému l'opinion et mobilisé pas mal de soutien. Il entame alors un long combat judiciaire semé d'échecs, il va d'ailleurs séjourner dans un centre fermé. La direction du groupe Jolimont le soutient et signe une promesse de réembauche pour ce travailleur qu'ils ont été obligés de licencier à contrecœur.



Mais aujourd'hui, superbe nouvelle : Abdoulaye est désormais libre ! Militant de la CSC, Abdoulaye a été libéré du centre fermé de Bruges après plusieurs semaines de détention et possède désormais un statut de réfugié. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, le Nivellois d'adoption a appris que son ancien employeur a accepté de le réengager !

## Loi programme

À quelques jours de Pâques, le gouvernement belge a proposé sa loi-programme. Chômage, malades de longue durée, fiscalité, défense, justice, pensions, asile... La première réforme de Bart De Wever et ses ministres s'attaque durement aux travailleurs et travailleuses. Cette première grande réforme est une attaque en règle contre la classe travailleuse, en particulier les malades de longue durée et les travailleurs privés d'emploi. **Mais ne nous faisons pas avoir, quand on s'en prend aux malades ou aux chômeurs, c'est en réalité tous les travailleurs et toutes les travailleuses qui sont visés.** Car l'objectif de ce gouvernement, contrairement à ce qu'il annonce, n'est pas d'améliorer le respect ou le bien-être des travailleurs.

Plus d'informations sur les mesures de ce gouvernement dans notre Dossier du Droit de l'employé et sur notre site [www.lacsc.be/cne/arizona](http://www.lacsc.be/cne/arizona)



## Erratum

Deux erreurs se sont glissées dans notre article du Droit de l'employé du mois de mars consacré aux mesures d'austérité dans l'enseignement (p.10). D'une part, l'article relayait une information de certains médias selon laquelle le budget des allocations d'études aux étudiants de l'enseignement supérieur était diminué. Ce n'est en fait pas le cas, ce budget est augmenté de 6,4 millions d'euros. Par ailleurs, les économies dans le budget de l'enseignement supérieur ne se chiffrent pas à 3 milliards d'euros, mais bien évidemment à 3 millions d'euros.

La CNE contre le gouvernement Arizona

# Comprendre les mesures et y résister

Depuis février 2025, la Belgique dispose d'un gouvernement de droite dit Arizona. Composée de la N-VA, le CD&V, Vooruit, le MR et les Engagés, cette coalition n'a jamais reçu le soutien des syndicats, à commencer par la CNE. Et pour cause, toutes les mesures prônées par Bart De Wever et ses ministres ciblent quasiment exclusivement les classes sociales les plus faibles ainsi que les travailleurs et les travailleuses du pays. On vous explique tout.

## Plus de salaire pour ceux qui travaillent, vraiment ?

La promesse de l'Arizona d'augmenter les salaires nets de 500€ est floue, trompeuse et a peu de chance de se concrétiser. Il ne s'agit en fait pas d'une augmentation, mais de diminutions d'impôts qui vident les caisses de l'Etat. Elles ne coûtent pas 1€ aux patrons et bénéficient principalement aux hauts salaires.

Non seulement, « l'augmentation » promise ne viendra pas, mais ce gouvernement continuera de bloquer les salaires. La possibilité d'augmenter les salaires pour 2025-26 sera d'ailleurs de 0%. Sous ce gouvernement, il n'y aura donc pas de réelle augmentation.

Et l'index ? Le gouvernement veut obliger les patrons et les syndicats à préparer une réforme qui met en balance l'indexation automatique et le blocage des salaires. Si aucun accord n'est trouvé pour fin 2026, le gouvernement prévient déjà qu'il le fera tout seul.

## Des attaques contre la Sécurité sociale

Le gouvernement prévoit de diminuer drastiquement toutes les allocations sociales : il faudra avoir travaillé 5 ans pour avoir droit à des allocations de chômage pendant 2 ans (maximum) et leur montant diminuera plus rapidement ; les aides sociales seront plafonnées, les malades devront

retourner travailler ou en subir les conséquences sur leurs indemnités, etc.

Pour les pensions, il prévoit des économies de plusieurs milliards : les fins de carrière sont réduites à peau de chagrin, les conditions d'accès à la pension minimale seront durcies et le montant de la pension sera diminué alors qu'il faudra travailler plus pour y avoir droit.

## Toujours plus de flexibilité

La flexibilité, pour les patrons, c'est de ne devoir payer la force de travail qu'au fur et à mesure de leurs besoins, au jour le jour. Comme ils le disent eux-mêmes, l'Arizona leur offre « le meilleur accord de gouvernement des 20 dernières années » ! Ils pourront embaucher pour seulement quelques heures par mois (car le temps de travail minimum obligatoire sera supprimé). Ils pourront faire prestre des heures supplémentaires soi-disant « volontaires » jusqu'à 360h/an, sans sursalaire ni récupération. Aux travailleurs à temps partiel variable, ils pourront imposer des horaires à temps plein pendant des mois avant de devoir accorder des récupérations (avec l'annualisation du temps de travail). Ils pourront même faire travailler la nuit (là où c'était auparavant interdit) voire tous les dimanches (les commerces n'auront plus de jour de fermeture obligatoire) ! Tout ceci, sans devoir négocier des limites et/ou des compensations (notamment des primes) avec les syndicats.

## La chasse aux malades de longue durée est ouverte

La Belgique compte plus de 500.000 personnes malades depuis plus d'un an. L'Arizona prévoit de remettre ces malades au travail. Et puisque la méthode « douce » des précédents gouvernements n'a pas fonctionné, le ton est durci.

Chaque malade qui a un potentiel d'emploi devra obligatoirement suivre un parcours de réintégration professionnelle. L'indemnité de maladie sera suspendue en cas d'absence sans justification à une invitation du médecin du travail ou de la mutuelle dans le cadre de la réintégration. L'indemnité de maladie sera réduite de 10% pour les personnes qui ne collaborent pas assez à leur réintégration. Le délai pour rompre le contrat de travail pour maladie de longue durée (sans préavis ni indemnité) sera raccourci de 9 mois à 6 mois. Les médecins qui prescrivent des certificats médicaux trop nombreux ou trop longs seront sanctionnés. Les mutuelles verront leur financement conditionné à leurs résultats de réintégration des malades sur le marché du travail.

Chacune de ces mesures manque le coche. En effet, nous pensons qu'il faut traiter les causes et non les symptômes ! Puisque l'augmentation du nombre de malades est liée à l'allongement des carrières et aux mauvaises conditions de travail, il faut s'attaquer au travail qui rend malade et non aux malades. Car cela n'est pas en les sanctionnant que l'on améliorera leur santé !



## On peut encore faire changer les choses !

Entre un accord de gouvernement et son application en lois, il y a plusieurs étapes qui doivent se réaliser (découvrez lesquelles dans les deux pages suivantes). Nous avons donc encore de la marge pour faire bouger les choses. Par exemple, Bart de Wever et son équipe voulaient toucher à l'indexation automatique des salaires mais grâce aux mobilisations fin 2024, ils ont mis ce projet au frigo actuellement. C'est donc bien la preuve que les mobilisations fonctionnent (voir page 8) ! Ce 31 mars, le pays était en grève générale. De très nombreux travailleurs et travailleuses se sont mis en grève contre ce gouvernement Arizona. Et c'est loin d'être fini. Une journée d'actions décentralisées a eu lieu ce 29 avril, couronnée de succès. La suite des mobilisations arrive, n'hésitez pas à nous rejoindre pour faire, vous aussi, bouger les choses.

### Des services publics mis à mal

L'Arizona prévoit plus de 23 milliards d'économies dans la Sécurité sociale et les services publics d'ici à 2029. C'est plus que ce qu'impose les règles européennes et ce, d'autant plus qu'il n'y a pas de raison sérieuse qui nous pousse à réduire la dette. C'est une nouvelle fois la preuve que la dette permet au gouvernement d'imposer leurs réformes néolibérales contre les intérêts des travailleurs.

La Sécurité sociale est la première à devoir fortement faire des économies pour près de 9 milliards en 2029. Ensuite, c'est l'administration fédérale qui doit diminuer le personnel et ses moyens de fonctionnement pour 1,6 milliard d'ici à 2029. Vient après la réduction drastique des places d'accueil pour les migrants et les restrictions de leur accès à l'aide sociale qui s'élèvent à 1,4 milliard d'économie. Les soins de santé sont aussi mis à mal avec 500 millions d'économie ainsi que la coo-

pération au développement (320 millions) et la SNCB (250 millions).

Les deux uniques dépenses publiques qui voient leurs moyens augmenter sont la défense d'une part (+ 600 millions) et la politique de sécurité et d'expulsion des personnes sans-papiers (avec notamment un doublement des places en centres fermés) d'autre part (+ 450 millions).

Si la protection en soins de santé ou le montant des pensions diminue, ce sera toujours aux travailleurs de sortir l'argent de leur poche pour se soigner ou pour souscrire à une épargne-pension. La seule différence, et non des moindres, est la suivante : la contribution à la protection sociale ne se fera plus sous la forme de cotisations sociales ou d'impôts dans une logique solidaire, mais sous la forme d'assurances en rémunérant des actionnaires au passage.

### Et le climat dans tout ça ?

De Wever et ses collègues pensent que la technologie et le soutien aux entreprises suffisent à résoudre le problème climatique.

Le gouvernement dit aussi que sa priorité est de préserver la compétitivité des entreprises. En clair, aucun signal clair pour sortir du soutien public aux entreprises gazières, pétrolières et autres. Il veut inciter les entreprises à se décarboner en leur accordant des subsides. Problème : cette politique incitative a montré ses limites. Elle coûte très cher sans produire une décarbonation suffisante de nos industries.

Ce gouvernement voit dans le progrès technologique le principal (le seul ?) levier pour décarboner la Belgique. En n'hésitant pas à surestimer le pouvoir de certaines technologies : capture du carbone, avions volant au carburant vert, hydrogène...

La transition climatique créera plus d'emplois, mais obligera aussi des travailleurs à en changer. Le gouvernement ne propose strictement rien pour ces travailleurs qui risquent d'être touchés par les transitions.

# De la déclaration politique à la loi

Les étapes à franchir, autant d'espaces de marge de manœuvre

Entre la déclaration d'intention politique et l'entrée en vigueur d'une législation, il y a de nombreuses étapes. Explications<sup>1</sup>.

## 1. La déclaration politique

Généralement, mais pas toujours, une mesure proposée fait l'objet d'une déclaration d'intention politique de la part de son auteur.

## 2. La rédaction

Pour transformer une déclaration d'intention politique en loi contraignante, il faut d'abord rédiger un texte qui comprend la mesure proposée. Lorsque l'initiative émane d'un membre du Parlement (parlementaire), on parle de proposition de loi. Lorsque l'initiative émane d'un membre du Gouvernement (ministre), on parle de projet de loi. Le cabinet ministériel ou l'administration élabore un avant-projet de loi. Ce texte est soumis à l'approbation en première lecture du Gouvernement, lors de la réunion hebdomadaire rassemblant tous les ministres (le Conseil des ministres). En pratique, un projet de loi a beaucoup plus de chances d'être adopté qu'une proposition de loi. En effet, le Gouvernement est composé de partis politiques qui, ensemble, détiennent une majorité de sièges au Parlement.

## 3. Les formalités préalables

Une fois le texte rédigé, certaines formalités doivent être remplies. Les projets de loi doivent être transmis pour avis au Conseil d'État. Celui-ci vérifie la conformité du texte avec les autres normes juridiques, la compétence de l'auteur et la bonne rédaction du texte. Pour une proposition de loi, l'avis du Conseil d'État n'est pas obligatoire.

Si la mesure envisagée concerne certaines branches du droit, une procédure de consultation doit parfois être suivie. Par exemple, avant de modifier une législation qui a trait au droit du travail, il faut consulter le Conseil national du travail (CNT), qui réunit les organisations syndicales et les fédérations patronales. L'avis qui est rendu par les organes consultatifs comme le CNT n'est pas contraignant mais peut avoir un poids important, surtout lorsqu'il a été rendu à l'unanimité.

Après avoir reçu les avis nécessaires, le ou la ministre soumet le texte et les avis au Conseil des ministres pour approbation en seconde lecture.

## 4. Le dépôt

La proposition ou le projet de loi et les éventuels avis du Conseil d'État et des organes consultatifs sont déposés au Parlement. Le texte est traduit en français et néerlandais et distribué aux parlementaires.

## 5. L'examen et vote en commission

Le texte est envoyé en commission. La commission est un groupe de parlementaires chargé de l'examen des propositions ou projets de loi dans une matière déterminée. Par exemple, les textes en droit du travail sont examinés par une commission spécifique, la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions.

L'auteur expose les motifs de la proposition ou du projet de loi. Les membres de la commission peuvent proposer des amendements (des modifications). Ensuite, il y a une discussion générale et une discussion sur chaque article. On procède enfin au vote, d'abord sur chaque article puis sur l'ensemble du texte, et à la rédaction d'un rapport.

## 6. L'examen et vote en séance plénière

Le rapport et le texte adopté par la commission sont transmis à l'assemblée plénière, qui regroupe l'ensemble des 150 parlementaires. Le texte fait l'objet d'un débat. Les parlementaires peuvent proposer des amendements. On termine par le vote, par article et ensuite sur l'ensemble, à l'issue duquel le texte est adopté ou rejeté.

## 7. La sanction, promulgation et publication

Après son adoption par le Parlement, le texte est soumis au Roi pour être sanctionné et promulgué. Enfin, le texte est publié au Moniteur belge en français et en néerlandais. La loi entre en principe en vigueur le 10ème jour qui suit sa publication.

*Bénédicte Canivez*

<sup>1</sup> Pour simplifier, nous aborderons seulement la procédure applicable au niveau fédéral, mais les étapes sont identiques pour les autres niveaux de pouvoir (Régions et Communautés).

## 1. La déclaration politique

Le 12 octobre 2021, le Gouvernement Vivaldi annonce son intention de supprimer l'exigence de certificat médical pour une incapacité d'une journée, au maximum 3 fois par an.

## 2. La rédaction

Le cabinet du ministre du Travail rédige un avant-projet de loi contenant la mesure sur le certificat médical. Ce texte est approuvé par le Conseil des ministres le 10 juin 2022.

## 3. Les formalités préalables

L'avant-projet de loi est soumis au Conseil d'Etat, qui rend son avis le 13 juillet 2022. Comme il s'agit d'une matière liée au travail, le CNT est consulté et remet un avis le 1er juin 2022.

## 4. Le dépôt

Le 14 septembre 2022, le projet de loi est déposé au Parlement.

## 5. L'examen et vote en commission

Le 4 octobre 2022, la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions examine le projet de loi. L'article relatif au certificat médical est adopté à l'unanimité (y compris par le MR et la N-VA).

## 6. L'examen et vote en séance plénière

Le 27 octobre 2022, la séance plénière du Parlement examine le projet de loi. Il est adopté avec 77 voix pour et 54 abstentions.

## 7. La sanction, promulgation et publication

Le 30 octobre 2022, la loi est sanctionnée et promulguée par le Roi. La loi du 30 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives à l'incapacité de travail est publiée au Moniteur belge le 18 novembre 2022 et entre en vigueur le 28 novembre 2022.



Cette procédure plus ou moins longue permet l'expression du débat démocratique. La protestation populaire, par le biais de manifestations, d'interpellations ou d'autres formes d'actions pacifiques fait partie intégrante d'un tel débat. Le résultat électoral est un instantané, qui reflète la situation à un moment donné. Pour éviter qu'il devienne un blanc-seing inconditionnel, la démocratie doit continuer à vivre durant toute la législature. À et entre chaque étape du parcours législatif, il est donc possible de s'informer, de sensibiliser, de s'organiser et de passer à l'action afin d'atteindre ou de défendre notre objectif social commun. Au fur et à mesure du parcours, il faut

parfois adapter notre stratégie et diversifier nos tactiques (voir exemples ci-dessous). Lorsque des politiciens prévoient des mesures qui vont contre l'intérêt de notre classe, la classe travailleuse, nous devons lutter contre leur adoption.

Les deux exemples ci-dessous prouvent que la mobilisation fonctionne. Les mesures prévues dans la déclaration du Gouvernement Arizona ne sont pas encore en vigueur, car elles n'ont pas encore été transformées en loi. Le Gouvernement prévoit de déposer un premier projet de loi-programme d'ici fin avril, qui comprend notamment la chasse aux malades (voir dossier). A nous de jouer !

## Deux exemples de mobilisations qui ont fonctionné

### ● La pension à points

Le 28 octobre 2017, le ministre des Pensions (MR) annonce qu'il compte introduire un projet de loi sur la pension à points avant la fin de l'année. Les syndicats dénoncent, entre autres, la variabilité prévue de la valeur des points : il s'agirait d'une pension tombola. Le 19 décembre 2017, une première manifestation rassemble plus de 40.000 personnes à Bruxelles. Le jour-même, le ministre annonce qu'il attendra l'été avant de déposer son projet de loi. Une seconde manifestation est donc organisée le 16 mai 2018. Plus de 70.000 personnes protestent contre l'idée de la pension à points. Résultat : la mesure n'a jamais dépassé la première étape (intention), et a été abandonnée !

### ● Le projet de loi anti-casseurs

Le 23 avril 2023, le ministre de la Justice (CD&V) de la Vivaldi dépose un projet de loi au Parlement. Ce texte comporte un article qui permettrait aux juges de prononcer une peine d'interdiction de participer à des manifestations. Une action est menée le 7 juin 2023 par les syndicats et la société civile pour dénoncer cette mesure. Le 13 juin 2023, la Commission de Justice du Parlement adopte un amendement pour atténuer le texte, mais le principe demeure. Le 5 octobre 2023, plus de 10.000 manifestants se réunissent pour demander aux partis progressistes de la majorité de ne pas voter ce texte. Finalement, grâce à la pression mise sur le PS et Ecolo, l'article litigieux est retiré du projet de loi. Enseignement : même en toute fin de parcours législatif, il est possible d'infléchir la tendance !

# « LA GRÈVE ÇA SERT À RIEN ? »

**FAUX**

mytho

info

Le 31 mars dernier, la Belgique a été secouée par une des grèves générales les plus suivies depuis des années. Des dizaines de milliers de travailleurs se sont croisés les bras contre le gouvernement Arizona. Le baron Timmermans, PDG de la FEB, affirme : « faire grève n'a jamais été une solution ». Certains collègues répètent parfois ce genre de phrases.

*Thomas Englert*

## Une grève, ça sert à quoi ?

La grève montre que si les travailleurs s'arrêtent, plus rien ne se crée. L'inverse n'est pas vrai pour les patrons. La grève du 31 mars a ainsi coûté 500 millions aux entreprises. Donc, il faut tenir compte des intérêts des travailleurs dans la gestion des entreprises et du pays.

La grève permet aussi de reprendre du temps pour discuter de nos problèmes collectivement. Notre quotidien ne nous laisse pas vraiment le temps de discuter de politique ou de ce qui se passe au travail. En s'arrêtant, on libère du temps pour causer et s'organiser.

Finalement, la grève est un moment pour discuter de comment s'organiser collectivement pour défendre nos intérêts. C'est notamment le rôle du piquet. On se met devant l'entreprise et on discute avec les collègues, expliquant le pourquoi de la grève et essayant de les convaincre d'être solidaires - même si c'est difficile - parce que c'est dans notre intérêt à tous.

En trois mots, la grève c'est :

1. montrer qui crée la richesse
2. libérer du temps
3. s'organiser et convaincre les collègues qu'ensemble on peut gagner.

## Est-ce qu'il y a des grèves qui fonctionnent ?



On connaît tous nos grandes victoires : la journée de huit heures, les congés payés, la sécu, le CDI... Tous des droits gagnés grâce à des mobilisations et des grèves longues et difficiles. Trop souvent, on a l'impression que ce sont des histoires du passé. Pourtant, tous les jours, aux quatre coins du pays, des travailleurs font reculer les patrons et les gouvernements. En voici quelques exemples.

Chez Ryanair, il aura fallu des grèves européennes pour faire reconnaître les syndicats et les droits des travailleurs puis, à l'été 2022, après 11 jours de grève, les travailleurs obtiennent la garantie du salaire minimum, des accords sur le temps de travail, etc.

En automne 2021, après plusieurs jours de grève dans chaque enseigne, les travailleurs d'Aldi et de Lidl obtiennent plus de personnel en magasin et de meilleurs contrats.

En 2017, le ministre MR des pensions Daniel Bacquelaine annonce vouloir instaurer un système de pensions à points. Sous la pression du mouvement syndical, il sera forcé d'abandonner son projet.

En 2023, le gouvernement Vivaldi annonce une loi visant à criminaliser les manifestations et les mouvements sociaux. Sous la pression d'une large alliance autour du mouvement syndical, et aussi avec les grèves Delhaize en fond, la loi anti-manif sera abandonnée.

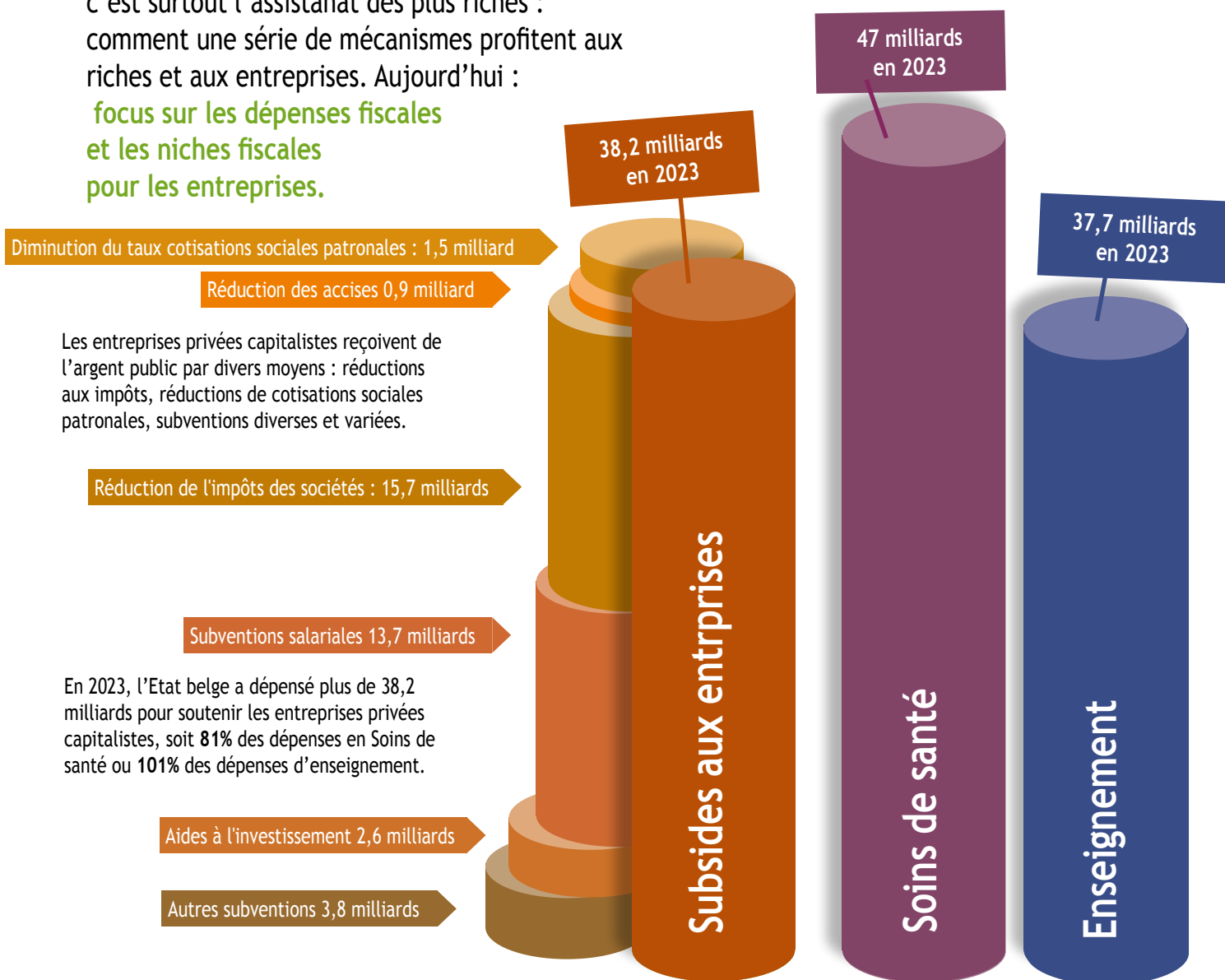
En octobre 2024, la note de Wever annonce vouloir revoir le système d'indexation automatique des salaires. Sous la pression des mobilisations syndicales, l'indexation automatique des salaires est préservée dans l'accord de gouvernement.

Les exemples de victoires il y en a. Est-ce que cela veut dire qu'un jour de grève signifie avoir gagné ? Que se mettre en grève est facile ? Sûrement pas. Par contre, ils démontrent que si on se mobilise avec ses collègues, on peut gagner. Et que, si on ne le fait pas, on a déjà perdu.

# Qui nous coûte réellement « un pognon de dingue » ?

Quatrième et avant dernier numéro de notre série sur le thème : mais qui nous coûte vraiment « un pognon de dingue » ? Contrairement à Emmanuel Macron et ses amis, nous montrons que ce qui coûte cher à l'Etat, c'est surtout l'assistanat des plus riches : comment une série de mécanismes profitent aux riches et aux entreprises. Aujourd'hui : **focus sur les dépenses fiscales et les niches fiscales pour les entreprises.**

1. Evasion fiscale des plus riches
2. Evasion fiscale des entreprises
3. Réduction des taux d'imposition
4. **Dépenses publiques et niches fiscales pour les entreprises**
5. Niches fiscales pour les plus riches



Par son soutien financier massif aux entreprises privées capitalistes, l'Etat donne une garantie de profits aux propriétaires des entreprises, presque sans conditions puisqu'ils ne sont pas tenus de rembourser lorsqu'ils ne tiennent pas leurs engagements, c'est-à-dire, à minima, maintenir l'emploi. Et si on utilisait cet argent pour refinancer la Sécu, la transition écologique au lieu de financer les dividendes des actionnaires ?

Source : Econosphères, 2025.



# Tisser des liens syndicaux en temps de guerre

Entretien avec Denys Gorbach, chercheur à l'université de Lund (Suède) et auteur d'une thèse sur la classe ouvrière ukrainienne.

## Quel est le paysage syndical ukrainien ?

D'un côté, il y a les syndicats dits « officiels » ou « traditionnels », héritiers du syndicalisme soviétique. À l'époque, le syndicat était le bras gauche de l'employeur : il assurait la paix sociale en faisant de la « gestion des ressources humaines » en offrant des services et des cadeaux (centres de vacances, etc.). Ce modèle est celui de la Fédération des syndicats de l'Ukraine (FPU), qui réunissait 4,8 millions de membres avant la guerre, principalement dans le secteur public et la grande industrie. Ses revenus proviennent de sociétés immobilières (pour moitié), de subsides patronaux et autres. De l'autre côté, il y a les syndicats dits « indépendants », dont l'histoire prend racine dans l'immense grève des mineurs de 1989, qui a contribué à la chute de l'URSS. La plus grande structure, la Confédération des syndicats libres de l'Ukraine (KVPU), compte environ un million de membres. Dans les entreprises, il s'agit souvent d'environ 10% des travailleurs, souvent les plus qualifiés, qui peuvent se permettre de mener une lutte permanente contre l'employeur. Ces syndicats ont des caisses de grèves importantes mais fournissent aussi quelques services. Leurs revenus ne proviennent que des cotisations de leurs membres.

## Quel rôle joue les syndicats ukrainiens depuis l'invasion russe ?

Les politiques néolibérales antisociales du gouvernement ukrainien se sont accentuées depuis 2022 mais les possibilités de les combattre sont faibles, vu la mobilisation militaire, la loi martiale et la mauvaise situation des entreprises (notamment due



au blocus maritime). Les syndicats agissent en diffusant un contre-discours et en tissant des liens avec les mouvements ouvriers des pays occidentaux : c'est la pression venant de l'étranger qui est aujourd'hui plus susceptible de faire bouger les lignes du gouvernement ukrainien. Par ailleurs, ils apportent beaucoup d'aides matérielles à leurs membres partis au front. Le service juridique syndical est la structure la plus proche des familles des soldats tués au front pour les aider à établir auprès des services publics que la personne est bien morte au combat et non simplement disparue (sans quoi les aides d'Etat ne sont pas accordées).

## Qu'en est-il dans les territoires occupés ?

Le mouvement syndical du Donbass s'est scindé en 2014, quand les séparatistes aidés par l'armée russe ont pris le contrôle d'une partie de ce territoire. À cette époque, les syndicats « officiels » se sont reconvertis en se soumettant directement au nouveau pouvoir et les syndicats « indépendants » ont été bannis, comme toutes les autres

organisations militantes indépendantes du pouvoir. Depuis l'invasion de 2022, il n'y a que l'armée qui avance, détruisant des villes entières sur son passage. Difficile d'imaginer un syndicat, quel qu'il soit, à Maryinka, Vovtchansk ou Marioupol soi-disant « libérées », où il n'y a plus ni entreprise ni maison...

## Que pouvons-nous faire ici pour soutenir les travailleurs ukrainiens ?

Les efforts déjà entrepris par certains syndicats occidentaux (notamment français) sont extraordinaires : je parle des convois solidaires, grâce auxquels les travailleurs ukrainiens reçoivent de l'aide humanitaire, mais rencontrent aussi des syndicalistes étrangers et apprennent le sens du mot « solidarité » en pratique. Avant, on ne voyait pas l'intérêt de tisser de tels liens. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de rattraper des décennies d'isolement et de bâtir des ponts au lieu de reproduire le discours de l'extrême-droite sur la protection des frontières. Au niveau politique, une campagne menée par les forces de gauche pour accueillir l'Ukraine dans l'espace européen et pour lui permettre de se reconstruire grâce à l'annulation des dettes et au transfert des avoirs russes gelés serait la bienvenue. Une telle campagne se démarquerait des récits de l'extrême-droite pro-russe et des libéraux qui veulent saigner l'Ukraine indéfiniment.

Propos recueillis  
par Jean-François Libotte

L'interview complète  
est disponible  
sur notre site.





## TOUS ENSEMBLE LE 22 MAI POUR DÉFENDRE LE NON MARCHAND !

Depuis des mois, nous sommes des milliers à nous mobiliser : puéricultrices, aides-familiales, personnel soignant, éducateurs, formateurs, travailleurs des arts...  
Notre message est clair et urgent !

### Ce que nous défendons :

- Des accords sociaux dignes de ce nom
- Des investissements réels dans nos secteurs essentiels
- Des métiers attractifs et des carrières tenables

### Ce que nous refusons :

- Les réorganisations imposées sans concertation
- Les économies sur le dos des services à la population
- Les mesures du gouvernement Arizona qui appauvrissent, flexibilisent et désinvestissent
- Les conséquences toucheront tout le monde : bénéficiaires, personnel et organisation des services.

Après les mobilisations massives du 7 novembre et du 13 février,  
AMPLIFIONS LE MOUVEMENT !  
RENDEZ-VOUS LE 22 MAI DANS LES RUES DE BRUXELLES !

BNP Paribas Fortis

# Un transfert du personnel sans précédent qui annonce la fin du service à la clientèle intégré ?

Qui aurait envie d'être transféré du jour au lendemain, contre son gré, vers une autre entreprise ? Certainement pas le personnel du Centre de service à la clientèle de BNP Paribas Fortis. Ce service occupe aujourd'hui plus de 1.000 membres du personnel dont quasi la moitié serait transférée vers la société Accenture, si la banque met son projet à exécution.

Le transfert de personnel est régi par la CCT32bis qui « vise à garantir le maintien des droits des travailleurs dans tous les cas de changement d'employeur, du fait du transfert conventionnel d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise ». Le contrat de travail est donc automatiquement transféré du cédant au cessionnaire, mais sans le consentement des travailleurs concernés par le transfert.

Grâce à cette convention cadre, le personnel transféré est en droit d'exiger le maintien de ses conditions individuelles et collectives de travail chez le nouvel employeur. Même si le repreneur ne pourrait licencier du seul fait du transfert, aucune garantie d'emploi n'existe.

Dès l'annonce du projet de transfert, les représentants du personnel, en front commun, s'y sont fermement opposés, parce que rien ne justifie ni ne nécessite de se défaire d'une partie des collègues, d'autant plus que BNPPF a généré 2,9 milliards de bénéfices en 2024.

Face à la surdité de la direction aux demandes du front commun syndical, un bureau de conciliation de la commission paritaire s'est réuni. Il s'est soldé par un PV de carence. Face à cet échec, un préavis de grève d'une durée d'un an (fait exception-

nel dans les banques) a été déposé en front commun. Pourquoi un an ? Pour couvrir toute la période jusqu'à la date de transfert effectif prévue au 1er janvier 2026.

L'intention de transfert suscite l'émoi, non seulement au sein du département concerné, mais également ailleurs ; le personnel se demandant : « qui seront les prochains ? »

## Mobilisation de protestation

Diverses actions de protestation se sont rapidement mises en place. Une action photos « colère noire » à laquelle le personnel a participé massivement dès l'annonce. Puis, au siège de l'entreprise, le front commun syndical a dénoncé de manière décalée le transfert : les membres du personnel ont été présentés enchaînés et vendus à prix cassés au management d'Accenture. Pour les travailleuses et travailleurs de la banque, il était important de souligner, par une mise en scène forte, le manque d'humanité de la part de la direction.

Un rassemblement a aussi eu lieu place Flagey à Bruxelles pour chahuter la conférence de presse relative à l'annonce des résultats de la banque et pour clamer : « Nous ne sommes pas à vendre ». S'en

sont suivies des assemblées du personnel à Bruxelles, Charleroi, Gand, Anvers, Louvain et Liège. Plusieurs centaines de personnes ont arrêté le travail pour y participer.

Depuis l'annonce du transfert du personnel du Client Service Center, la préoccupation ne cesse de croître, d'autant plus que leur CEO, Michael Anseeuw, a annoncé par voie de presse qu'il n'avait pas besoin des syndicats pour réaliser le transfert.

Face à cette arrogance patronale sans précédent dans la banque, les travailleuses et travailleurs n'ont pas eu d'autre choix que de se déclarer en grève ce jeudi 3 avril, d'autant plus que la direction a mis un coup d'accélérateur en fixant un calendrier très serré de réunions du Conseil d'entreprise et de la Délégation syndicale nationale. L'ambition patronale étant de finaliser les discussions fin juin pour soumettre le dossier négocié à la BNB et à la BCE, mais aussi pour faire l'annonce de manière concomitante aux personnes impactées, avant les vacances estivales.

Un combat de longue haleine en perspective.

Anetta Verstraeten

Les enseignants des écoles européennes de Bruxelles

# En grève pour défendre leurs droits les plus élémentaires

Le début de 2025 a été marqué - autre que par l'opposition au projet Arizona- par une intense mobilisation des quatre écoles européennes de Bruxelles (6 sites en tout).

Le corps enseignant de ces écoles se compose comme suit : 55% des enseignants sont « détachés », c'est-à-dire qu'ils bénéficient d'un contrat national avec le ministère de l'Enseignement de leur pays respectif et 45% sont recrutés localement (en anglais LRT « Locally recruited teachers »). Ceux-ci interviennent pour couvrir les heures manquantes lorsqu'on ne sait pas recruter un nouvel enseignant appartenant à la première catégorie. La discrimination est vite expliquée : les « contrats permanents » des LRT permettent aux directeurs de licencier ou de réduire les heures de travail (et donc les salaires) à leur guise et à tout moment dans l'année sans consultation des enseignants, ni même de justification. Une situation qui serait considérée comme illégale dans n'importe quelle école privée ou publique en Europe ! Certains de ces professeurs sont même obligés de chercher un deuxième emploi pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Pourtant, aujourd'hui les écoles européennes ont besoin de ces enseignants pour continuer à fonctionner. Les LRT constituent en effet le cœur du système : presque la moitié des cours sont gérés par leurs soins, ils sont hautement qualifiés et expérimentés, ils cumulent les compétences les plus importantes (et donc une bonne connaissance du fonctionnement de l'école) et ils prennent aussi souvent des responsabilités en plus (cycles de coordination, d'orientation).

Malmenés et insécurisés, on les empêche même d'avoir une délégation syndicale sous prétexte qu'il existe un système de représentation interne mais qui est très peu démocratique (1 seul mandat LRT par école à renouveler chaque année), non reconnu en Belgique et qui ne leur donne ni le temps ni les moyens (pas de formation, pas de protection, etc.) pour accomplir ces tâches ! Tâches loin d'être faciles à accomplir si on pense au statut précaire permanent des LRT ! Inutile de dire qu'avec ce système, les représentants actuellement en charge ont cumulé du stress, de la frustration, des peurs d'être licenciés jusqu'à l'épuisement et au burn-out syndical !

C'est pour toutes ces raisons que les LRT se mobilisent depuis 2018, et qu'ils ont annoncé cette année quatre journées de mobilisation à partir du 4 février dernier avec un petit déjeuner dans chaque école, suivi par deux heures d'arrêt de travail le 20 février et par une demi-journée de grève le 19 mars avec 500 manifestants dans la rue. Cette dernière mobilisation a été particulièrement puissante pour plusieurs raisons : la moitié de tous les LRT bruxellois se sont mobilisés, accompagnés par l'énorme soutien de leurs élèves qui ont marché au cri de « Solidarité avec les LRT » et des parents (même si à distance).

## Revendications claires

Les revendications restent claires et simples : 1. un statut pour ces enseignants équivalent à celui d'autres enseignants (européens) afin d'améliorer la sécurité de l'emploi et plus en général les conditions de travail ; 2. la reconnaissance des délégués syndicaux selon les règles du droit belge.

Petit bémol : la direction a jusqu'à maintenant empêché la solidarité entre travailleurs en communiquant aux détachés qu'une participation à la grève des LRT équivalait à une absence injustifiée ! Pour nous, la solidarité entre les deux catégories reste indispensable : revendiquer plus de droits pour les uns n'enlève rien aux autres. Au contraire, parler avec une seule et même voix peut seulement les rendre plus forts !

Malgré cela, les résultats de la mobilisation sont déjà visibles : au lendemain de l'action du 19 mars, le secrétaire général s'est engagé à adresser au Board of Governors une proposition alternative pour la représentation syndicale au sein des écoles (droit qui est par ailleurs inscrit dans la Charte des Droits fondamentaux de l'UE à laquelle les écoles sont soumises). Ce n'est qu'un premier pas mais le momentum des écoles européennes est là et nous ne sommes pas prêts à nous arrêter !

Chiara Filoni

**Revendiquer plus de droits pour les uns n'enlève rien aux autres**



# L'union fait la force dans le groupe Vertefeuille

Malgré la distance qui les sépare et des conditions de travail un peu différentes, les travailleurs et les travailleuses de trois maisons de repos hennuyères sont parvenus à faire plier leur direction pour obtenir une nouvelle prime, des jours de congés supplémentaires et un écochèque.

**/// Nathalie Demesse, Morgane Pilette et Annick Senechal, vous représentez le personnel de trois maisons de repos : la Vertefeuille (185 travailleurs) à Tournai, l'Esplanade (156 travailleurs) à Ath et la Moisson (50 travailleurs) à Colfontaine. Que s'est-il passé récemment dans votre institution ?**

**ND :** En février de l'année passée, un préavis de grève a été déposé sur le site de Vertefeuille. Le personnel n'en pouvait plus des conditions de travail qui lui était imposé. Pour enterrer les revendications des représentants syndicaux du site de Tournai, la direction a profité de la tenue prochaine des élections sociales pour regrouper ses trois maisons de repos en une seule unité technique d'exploitation (UTE). En réunissant des travailleurs qui vivaient des réalités un peu différentes, les patrons espéraient sans doute nous freiner et nous forcer à accepter des conventions collectives de travail (CCT) au rabais. Mais c'est le contraire qui s'est passé puisqu'on a profité de cette occasion pour faire bloc et demander une harmonisation vers le haut de tous les avantages octroyés aux travailleurs et aux travailleuses.

**/// Comment se sont déroulées les négociations avec la direction ?**

**MP :** C'était assez tendu par moment. D'une

part, le timing des négociations - avec les élections sociales qui approchaient - a un peu fragilisé le front commun syndical sur deux sites. Et d'autre part, la direction a tenté de diviser le personnel en faisant notamment une première proposition beaucoup plus favorable aux jeunes.

**/// Qu'est-ce qui a fait pencher la balance, selon vous ?**

**ND :** Le préavis de grève a donné le ton mais c'est surtout le soutien du personnel qui a permis de mettre la pression sur la direction. À l'Esplanade, à Ath, les collègues ont aussi fait comprendre qu'ils étaient prêts à se croiser les bras si on n'obtenait rien. Sans eux et sans l'expérience des permanents qui ont permis d'arriver à un accord, les négociations auraient pu durer encore un petit moment.

**/// Qu'avez-vous finalement obtenu ?**

**AS :** On a obtenu une prime de rappel. Désormais, quand la direction rappelle des employés pour venir travailler dans les 24 heures, les travailleurs bénéficient d'une hausse de leur salaire de l'ordre de 15%.

**ND :** On a également obtenu des jours de congés d'ancienneté, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Après 10 et 15 ans de service, tous les collègues bénéficient désor-

mais d'un jour de congé supplémentaire. Et après 20 ans, les employés de l'Esplanade et de la Moisson pourront également profiter d'un troisième jour de congé supplémentaire, comme c'était déjà le cas pour les travailleurs de Vertefeuille.

**MP :** Enfin, on a également réussi à convaincre la direction de verser un écochèque de 45€ à tout le monde, et plus seulement aux employés du site de Tournai.

**/// Que reprenez-vous des derniers mois de lutte syndicale ?**

**ND :** Je pense que c'est clair pour tout le monde : quand on reste unis, tout est possible ! En restant soudés, on a déjoué le piège que la direction nous a tendu.

**MP :** Je pense aussi que la signature des trois CCT a renforcé les liens au sein même de notre délégation syndicale.

**/// Est-ce que cette triple victoire syndicale nourrit d'autres ambitions ?**

**AS :** Oui... mais on va laisser un peu de temps avant d'en faire part aux patrons.

*Propos recueillis par Alan Marchal*

Plus d'infos en video



# PERDRE 4 SEMAINES DE PREAVIS ?

**Sophie** habite en colocation,  
travaille dans un call-center,  
gagne 2.286€ brut/mois.

**NOUS  
C'EST  
NON!**

Avec l'Arizona, Sophie n'aura qu'une semaine de préavis au lieu de 5 ou perdra 2.111€ d'indemnité de rupture. Si elle ne trouve pas de job dans l'année, elle n'aura ensuite plus droit au chômage et perdra donc 914€/mois.

**D'AUTRES EXEMPLES  
SUR NOTRE SITE**



Le Droit de l'Employé est une publication de la Centrale Nationale des Employés.

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91 • Publié par Visie in Beweging VZW

Ont participé à ce numéro

Florence Boisart - Bénédicte Canivez - Vinciane Convens - Thomas Englert -  
Chiara Filoni - Jean-François Libotte - Alan Marchal - Alice Mazy  
Anetta Verstraeten - Felipe Van Keirsbilck - Clarisse Van Tichelen

Dessin : Serge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin



Centrale Nationale des Employés



@CNEGNC



CNE(CSC)



« On croit mourir pour la patrie...  
on meurt pour des industriels »  
Anatole France

## Nous ne sommes pas en guerre !

Le gouvernement MR - NVA veut que nous soyons en guerre - ou que nous fassions tout, désormais, comme si nous étions en guerre. Pour les dépenses militaires, ils trouvent des milliards par miracle... Hier encore pourtant, avec des larmes de crocodiles, ils nous juraient qu'il n'y a plus un sou pour l'école, la santé, nos pensions... **Mais nous ne sommes pas en guerre !** Nous ne voulons ni ne devons suivre ce chemin. Le peuple d'Ukraine subit la guerre, comme celui de Palestine et du Congo. Parler de « guerre » chez nous, comme De Wever et ses sbires, c'est manquer de respect aux victimes qui, dans ces 3 pays et dans bien d'autres, tremblent chaque jour de mourir sous les bombes ennemies !

### MENACES ?

On nous dira : « *Ok, nous ne sommes pas bombardés, mais nous sommes menacés ! Et nous avons le droit de nous défendre* », et nous répondrons deux fois oui. Poutine est une menace, pas seulement militaire (cyberattaques, manipulations d'élections, attaques contre les femmes, les syndicalistes...). Mais c'est une menace parmi d'autres, nombreuses et immédiates. **La route tue** chaque année 500 personnes en Belgique ; **la pollution des particules fines** entre 5.000 et 7.000. **Les seules inondations de mi-juillet 2021** ont fait 39 morts et des milliers de blessés - et les catastrophes se suivent de plus en plus vite. Chaque semaine **les accidents de travail** tuent une personne, et provoquent 150 invalidités permanentes. Douze viols sont déclarés à la police chaque jour - mais le nombre réel de filles et de femmes violées doit approcher d'une centaine par jour. Les victimes des **cyberattaques ou des fake news** sont plus difficiles à compter ; mais quand un hôpital est paralysé 48h ça ne va pas sans conséquences. Et qui comptera les victimes de la pauvreté, si on sait par exemple qu'à Bruxelles 4 enfants sur 10 grandissent dans une situation de pauvreté ? Toutes ces menaces sont connues - comme sont connus les moyens de les diminuer beaucoup. Si la question était vraiment

de « nous » défendre, pourquoi n'y avait-il jamais assez d'argent face à ces menaces-là ? Et pourquoi y en aura-t-il encore moins demain ? Alors qu'on va à nouveau jeter des milliards pour acquérir des bombardiers nucléaires qui ne nous protégeront de rien ?

### EMPLOIS ?

On nous dira : « *l'armement crée de l'emploi* ». Oui. Essentiellement aux USA, mais bon... Seulement : aménager les rivières, isoler les bâtiments, protéger les enfants, soigner les vieux, cela crée bien davantage d'emploi (environ 7 fois plus par euro dépensé). Saurez-vous deviner pourquoi un milliard donné aux fabricants de F35 est plus facile à trouver qu'un milliard donné aux crèches... ?

### NOUS ?

Face à une menace incertaine et que la diplomatie peut éloigner, mobilisation générale ! Face aux menaces qui tuent réellement nos enfants, nos proches, nos collègues, chaque jour et chaque année : indifférence cynique, coupes budgétaires, « y a pas de sous ». Devant cette contradiction apparente, il faut se demander ce que Bouchez, De Wever & C° veulent dire quand ils prétendent qu'il faut « nous » défendre. Qui nous ? Vous et moi, les employés de Cora, les familles de la classe qui doit travailler pour vivre ? Pas du tout. Ils parlent au nom de la classe qu'ils représentent : des hommes (très peu de femmes) ultra-riches, des multinationales. Ce « nous » là ne nous contient pas. Ne nous concerne pas. **Nous sommes d'un autre Nous.** Le monde du travail n'a jamais rien gagné à la guerre ni à ses ruineux préparatifs. Nos ennemis ne sont pas les travailleurs de l'autre côté d'une frontière. Nous voulons être défendus, défendre nos salaires et notre Sécu, et nous sommes prêts à lutter pour cela. Mais notre lutte doit combattre surtout ce qui (et ceux qui) nous menacent vraiment, chaque jour.

Felipe Van Keirsbilck  
secrétaire général